



Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ile de France

siège : 54 avenue de l'Ouest - 75014 PARIS

courrier : 22 rue de l'Orme au Charron - 77340 PONTAULT-COMBAULT
sante@ufcquechoisir-iledefrance.org - www.ufcquechoisir-iledefrance.org

Association agréée au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans par arrêté n°17-387 du 27 mars 2017 du directeur de l'ARS Ile-de-France.

Le 8 juillet 2020

Objet : Retards dans la reprogrammation des soins annulés pendant le confinement

Monsieur le Directeur
ARS Ile de France

Monsieur le Directeur

Alors que l'accès de tous aux soins fait partie des principales préoccupations de l'UFC - Que Choisir Ile de France, permettez-moi de vous faire part de nos constats et de nos inquiétudes quant aux conséquences de la vaste déprogrammation de soins survenue lors du confinement.

Une enquête menée par notre association a révélé qu'au sein de notre région, 69 % des rendez-vous prévus entre le 17 mars et le 11 mai 2020 ont été annulés. Parmi eux, de nombreuses interventions en milieu hospitalier ont été déprogrammées, et seuls 17 % des patients dont les rendez-vous ont été annulés ont pu entrer en contact direct avec leur chirurgien, professionnel le mieux à même de les informer sur les conséquences médicales de leurs reports.

L'annulation massive de ces soins a engendré un retard conséquent que notre système de santé peine à rattraper, en attestent les faibles taux de reprogrammation des soins qui n'étaient, au sortir du confinement, que de 18 % auprès des spécialistes et de 11 % en milieu hospitalier. Même si des rendez-vous ont été organisés depuis, le volume de soins qui reste à reprogrammer est conséquent.

L'UFC - Que Choisir Ile de France s'inquiète, dès lors, de la capacité du système de santé de notre région à dispenser, dans des délais raisonnables, les soins dont les franciliens ont besoin, d'autant qu'il fait face à un flux constant de nouveaux patients. La gestion de ce flux s'avère d'autant plus complexe du fait des règles d'hygiène drastiques, qui limitent les capacités d'accueil.

Estimant que l'indispensable coordination des établissements publics et privés de notre région doit être placée sous l'égide de l'agence que vous dirigez, l'UFC - Que Choisir Ile de France vous invite à mettre en place, dès maintenant, un suivi des capacités des différents établissements de soins (y compris les centres d'imagerie médicale), quel que soit leur statut, afin d'orienter les usagers vers les places disponibles. Nous soulignons que cette coordination est d'autant plus indispensable que le manque de médecins sera encore plus pénalisant en cas de reprise épidémique, et surtout que la multiplication des dépassements d'honoraires par les spécialistes aggrave les inégalités face à la santé et oriente de plus en plus de malades vers les établissements publics.

Nous porterons donc une attention toute particulière à la non-application de dépassement d'honoraires ou de toute autre surcoût réclamé aux usagers qui seront réorientés vers des établissements privés, après avoir initialement pris rendez-vous auprès d'un établissement public.

Comptant sur votre détermination à garantir l'accessibilité et la continuité et des soins, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée,

Eric GUERQUIN
Président,